

# Pham Minh Hoang est sorti de prison

Radio Nouvel Horizon (Radio CTM)



13 janvier 2012

Le professeur Pham Minh Hoang a quitté sa prison ce vendredi 13 janvier à 8h30, après avoir purgé sa peine de 17 mois de prison. Mais avant de pouvoir retrouver sa famille, Pham Minh Hoang a dû encore patienter encore 4 heures au commissariat de son quartier, le temps que la Sécurité Publique lui précise les conditions de son assignation à résidence pour les trois prochaines années.

Citoyen franco-vietnamien âgé de 57 ans, le professeur Pham Minh Hoang est revenu au Vietnam en 2000, après avoir passé près de 30 ans en France, pour enseigner les mathématiques appliquées à l'Institut Polytechnique de Saïgon. Blogueur engagé et membre de Viet Tan, un parti politique pro démocratie interdit par le régime. Sa condamnation le 10 août 2011 pour « tentative de renversement du gouvernement socialiste » (article 79 du code pénal vietnamien) a déclenché un tollé général dans la communauté internationale.

Dans un communiqué du 11 août 2011, Catherine Ashton, Haut Représentant de l'Union pour les Affaires étrangères affirmait : « Je demande au Vietnam de respecter le droit à la liberté d'expression, en vertu de ses engagements internationaux, et de libérer immédiatement le professeur (Pham Minh) Hoang, un citoyen de l'UE, et les autres défenseurs des droits de l'Homme ».

La pression internationale semble avoir payé car durant son procès en appel, la peine de Pham Minh Hoang a été considérablement réduite de 3 ans de prison à 17 mois.

Les premiers mots de Pham Minh Hoang ont été de remercier tous ceux et celles qui se sont exprimés en sa faveur. Mais ce qui préoccupe le plus dans l'immédiat, c'est l'état de santé de son père qui a dû être hospitalisé dans un état critique.

<http://www.viettan.org/Le-professeur-Pham-Minh-Hoang-est.html>

Pham Minh Hoang : la liberté d'expression sur le banc des accusés

Paris – France

# Maître Kayana Manivong



## ***Parcours***

Après avoir poursuivi des études de droit à Londres et à Paris, j'ai soutenu une thèse en droit international couronnée par l'obtention d'un Doctorat en 2008. J'ai ensuite suivi les cours de l'Ecole de Formation des Barreaux de la Cour d'appel de Paris et obtenu le certificat d'aptitude à la profession d'avocat en 2010. J'ai prêté serment en janvier 2011 et débuté dans un cabinet spécialisé en contentieux. J'exerce aujourd'hui au Barreau de Paris dans un cabinet individuel avec des activités dominantes en droit pénal, en droit des étrangers et en droit de la presse.

## Résumé de ma plaidoirie

Pham Minh Hoang est un mathématicien franco-vietnamien et blogueur militant pour les droits de l'homme et la démocratie au Vietnam. Pour avoir publiquement exprimé ses opinions sur son blog et s'être indigné contre les injustices sociales, les risques de pollution environnementale et les problèmes territoriaux du pays, Pham Minh Hoang a été arrêté et condamné le 11 août 2011 à 3 ans d'emprisonnement suivis de 3 ans en résidence surveillée. Je plaide pour rendre hommage à son engagement intègre et désintéressé. Je plaide pour démontrer que son arrestation et sa détention sont arbitraires en ce qu'elles transgressent le droit international et la Constitution du pays. Je plaide en sa faveur parce que son histoire est une ode au courage, un hymne à la liberté d'expression, fondement de toute démocratie.

## ***Pourquoi avez-vous choisi de participer au concours international de plaidoiries ?***

Le Mémorial de Caen est un haut lieu chargé d'histoire. C'est un écrin de lumière où l'éloquence déployée lors du concours international de plaidoiries est placée au service d'une noble cause : la défense d'un cas réel, individuel et récent de violation des droits de l'homme.

C'est une tribune libre, internationale, où l'ambition est d'inviter le jury et l'auditoire à la réflexion, de provoquer l'indignation et d'encourager l'action.

C'est un lieu d'engagement, d'échanges, de partage, et de promesses pour l'avenir.

## ***Pourquoi avez-vous choisi cette cause ?***

Tout d'abord, la cause de Pham Minh Hoang pose la problématique de la liberté d'expression. Je pense que la liberté humaine est indivisible et qu'en son cœur gît le droit de choisir ses opinions et le droit de les exprimer librement. C'est en ce sens que le pluralisme des courants d'idées et la liberté d'expression ont une portée politique et sociale considérable. La possibilité pour chacun d'avoir une opinion et de pouvoir l'exprimer librement sans risque d'être inquiété est un fondement essentiel de toute société démocratique.

Ensuite, la cause de Pham Minh Hoang est symptomatique des bouleversements contemporains où se combinent bien souvent aspirations au changement, engagement militant, jeunesse, blog sur Internet, pays en

développement. Aussi, le cas de Pham Minh Hoang n'est pas isolé. Au travers de cette plaidoirie, je dénonce également la condamnation et la détention d'autres militants blogueurs au Vietnam comme dans d'autres pays du monde, phénomène qui révèle en filigrane la crainte des autorités d'un soulèvement sur le modèle des révolutions arabes. A mon sens, la peur du jeu démocratique les mène en conséquence à censurer la liberté d'expression, quand elle contrarie.

Enfin, au-delà des considérations purement juridique et politique, j'ai choisi, d'un point de vue personnel, de défendre cette cause car l'histoire de Pham Minh Hoang m'a ramené à ma propre histoire. Je suis français d'origine laotienne, j'ai eu l'immense privilège de pouvoir faire des études universitaires en France, j'ai aujourd'hui la chance et l'honneur d'exercer un métier dans lequel je suis amené à défendre des individus soumis à des situations extrêmes, ce qui commande nécessairement un devoir d'engagement, du courage, du dévouement et un sens des responsabilités. En défendant cette cause, je désire que l'on se souvienne que des militants œuvrent chaque jour et sans relâche pour la liberté d'expression et le changement.

### ***Que peut apporter le concours à la cause que vous défendez ?***

Depuis sa création il y a 22 ans, le concours international de plaidoiries a permis de trouver des solutions à des cas de violations des droits de l'homme ou à tout du moins contribué à la défense et la promotion des droits de l'homme.

La participation à ce concours permet non seulement d'instaurer un lieu d'échanges et de réflexions sur la situation de Pham Minh Hoang et la liberté d'expression mais également constitue une rampe d'exposition médiatique indispensable à l'action.

Par cette tribune internationalement reconnue, je souhaite au travers de ce concours œuvrer à la libération inconditionnelle de Pham Minh Hoang et au-delà à l'annulation de sa condamnation et sa réhabilitation pleine et entière. J'espère, par ma modeste contribution, ébranler les certitudes des autorités vietnamiennes sur la censure, émouvoir le jury et l'auditoire sur l'importance de la liberté d'expression, agir sur l'âme et toucher le cœur en parlant à l'esprit.

En définitive, par cette plaidoirie, je souhaite illuminer la situation de Pham Minh Hoang en la sortant de l'ombre. Puisse son histoire devenir un phare qui éclaire l'héritage du passé et annonce les promesses de l'avenir.

[http://www.memorial-caen.fr/avocats1/index.php?option=com\\_content&view=article&id=301:maitre-kayana-manivong&catid=79:presentation-des-candidats&Itemid=121](http://www.memorial-caen.fr/avocats1/index.php?option=com_content&view=article&id=301:maitre-kayana-manivong&catid=79:presentation-des-candidats&Itemid=121)

### **Programme du 23e concours international de plaidoiries**

[http://www.memorial-caen.fr/avocats1/index.php?option=com\\_content&view=article&id=309&Itemid=122](http://www.memorial-caen.fr/avocats1/index.php?option=com_content&view=article&id=309&Itemid=122)